



## Ex employé menace de me mettre au prud homme

Par **misterbeef**, le **08/12/2014** à **15:06**

Bonjour , rnJ avais une société et depuis elle a été liquidé , mais un de mes anciens employé ,dont son contrat en CDD était terminé ,menace de me mettre au prud homme pour travaille au noir . quand son contrat était terminé il m a rappelé pour me demander du travail même au noir car il en avais vraiment besoin , et moi comme un imbécile je lui est dit oui je l ai fait travailler sur plusieurs chantier en n étant pas déclaré . rnmais une fois les chantiers finis il m a menacé si je ne le payais pas tous les mois il me dénoncerai , je l ai donc payé pendant 2 mois mais j ai arrêté car je n ai plus d argent car plus de revenus . rnDepuis je n avais pas de nouvelle mais j ai appris par un de mes anciens client qu il avais recus une demande de papiers prouvant qu il avait bien travailler sur ce chantier et au noir . rnDonc il poursuit ces menaces et je risque de recevoir bientôt une lettre de son avocat rn J aurais aimé savoir ce que je risque personnellement maintenant que je n est plus rien a voir avec la société que j avais créer . rnMerci d avance je me fais beaucoup de soucis et des idées noir traverse mon esprit rnCordialement

Par **moisse**, le **08/12/2014** à **16:15**

Vous pouvez consulter le code du travailrn\* L8221-5 etrn\* L8224-1 qui indique 3 ans et 45000 euro d'amende.rnCes peines s'appliquent aux personnes physiques.